

À ces préoccupations d'ordre humanitaire et politique s'ajoute la nécessité de promouvoir et de protéger les droits de la personne. Le Canada estime que l'aide au développement ne doit en aucun cas conférer un caractère légitime à des régimes de répression. Il tient cependant à s'assurer que les victimes de violations des droits de la personne, déjà privées de leurs droits fondamentaux, ne soient pas doublement pénalisées en étant, au surplus, privées de l'aide dont elles ont besoin. Dans les pays où ces violations existent et lorsqu'il est douteux que l'aide bénéficie à ceux auxquels elle est destinée, il la réduit ou même refuse de l'accorder par l'intermédiaire des gouvernements, l'acheminant alors par des organisations locales.

Le Canada croit en une assistance qui permette aux pays en développement de parvenir à l'autosuffisance. Sur les plans économique et commercial, il est dans l'intérêt de tous les pays que l'économie de chacun soit en expansion. Tous les pays en développement sont admissibles à une aide de la part du Canada. Des exceptions sont faites lorsque certaines considérations politiques ou des violations de droits de la personne entrent en ligne de compte, et lorsqu'un pays a atteint un certain niveau de développement économique.

Partageons notre avenir

Envisageant déjà le siècle prochain, la politique d'assistance canadienne est guidée par une nouvelle stratégie d'aide au développement baptisée *Partageons notre avenir*. Cette stratégie est fondée sur le fait que, de plus en plus, les Canadiens considèrent l'aide au développement comme un investissement dans l'avenir commun de l'humanité. Elle se résume en une charte qui établit les quatre principes de la coopération canadienne au développement : aider les pays et les populations les plus pauvres du globe ; aider les peuples à « s'aider » ; mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté, la modification des structures, la participation des femmes au processus de développement, les préoccupations d'ordre environnemental, la sécurité alimentaire et la disponibilité de sources d'énergie ; et favoriser le partenariat en renforçant les liens entre les institutions et les citoyens canadiens et ceux des pays du tiers monde.

Mise en oeuvre du programme d'aide

La mise en oeuvre de ce programme doit concorder avec ses principes et ses priorités. Par exemple, tous les programmes de développement canadiens doivent prévoir l'évaluation des retombées possibles de projets susceptibles de comporter un risque pour l'environnement. Conséquemment, on accorde priorité aux projets contribuant à l'amélioration de l'environnement et à la reconstitution des ressources naturelles, ainsi qu'aux institutions du tiers monde ayant pour tâche de rassembler des données sur l'environnement ou de concevoir des projets sans danger pour l'environnement.

Le Canada considère également qu'un pays doit renoncer à tout espoir de prospérité si sa population féminine est négligée. Aussi, toute proposition de projet de développement doit-elle comprendre une analyse de son impact sur les femmes. Le gouvernement canadien appuie les projets élaborés par les femmes et à leur intention, en particulier à l'échelon local. Le but poursuivi est de leur donner les moyens d'améliorer leurs conditions de vie et de participer au développement.

D'autres faits influent également sur la mise en oeuvre du programme adopté : affectation dans les pays bénéficiaires d'un plus grand nombre d'agents chargés de l'aide ; importance croissante accordée à la formation des ressources humaines afin de permettre aux habitants du tiers monde de se faire les artisans de leur progrès ; latitude plus grande en ce qui concerne l'obligation pour les bénéficiaires d'acheter des biens et services canadiens ; politique d'aide alimentaire étroitement liée au développement agricole ; mesures destinées à réduire la dette et à faciliter les modifications de structure ; et initiatives destinées à renforcer les liens entre le secteur privé canadien et le tiers monde.

Initiatives nationales

Dans le cadre de la nouvelle stratégie du Canada pour la coopération au développement, la moitié de l'aide (plus de 1,3 milliard de dollars) est représentée par l'aide bilatérale ou l'aide de gouvernement à gouvernement (y compris les programmes et projets de développement, l'aide pour des motifs humanitaires, l'aide alimentaire bilatérale, les bourses d'étude et les programmes de formation). Actuellement, plus de 1000 projets bilatéraux sont en cours. Le Canada concentre ses efforts sur 30 pays ou groupes régionaux, collaborant par ailleurs, à l'occasion, au développement de 90 autres environ.

Partenariat

L'autre moitié de l'aide canadienne (plus de 1,2 milliard de dollars) est consacrée aux initiatives et aux programmes élaborés par des Canadiens et des partenaires internationaux : organisations non gouvernementales (ONG), institutions (universités, syndicats, coopératives, etc.), entreprises privées, institutions financières internationales, organisations multilatérales et établissements de recherches.

Le gouvernement canadien reconnaît le rôle important joué par ces divers partenaires dans le développement international. C'est ainsi qu'il a commencé à accorder une aide financière aux ONG en 1968 et aux institutions en 1979. De nombreux pays ont maintenant suivi son exemple et combinent les ressources publiques et privées afin de promouvoir leurs objectifs de développement sur le plan international.

L'élément clé de la participation du secteur non gouvernemental est qu'il forge des liens entre les citoyens et les institutions du Canada et leurs homologues du tiers monde. Les activités sont extrêmement diverses :

creusement de puits, soins de santé de base, promotion de coentreprises, formation et éducation d'étudiants du tiers monde au Canada. En 1987 et 1988, le gouvernement canadien a appuyé quelque 6 500 projets en accordant plus de 350 millions de dollars à des ONG, à des institutions et à des entreprises privées.

Grâce au partenariat avec des institutions financières internationales, telles la Banque mondiale, des banques de développement régionales ou des organisations multilatérales comme l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, le Canada partage avec d'autres pays donateurs les responsabilités qu'il a assumées à l'égard du développement mondial. En regroupant leurs ressources, ces donateurs peuvent intervenir en faveur d'un plus grand nombre de pays et dans des secteurs plus divers. Ils peuvent également financer des projets dont la prise en charge serait trop lourde pour un seul donateur ou des campagnes mondiales telles que celle qui a permis d'éliminer la variole.

L'avenir de la coopération

L'objectif premier du Canada dans son aide au développement est d'aider les pays et les populations les plus pauvres du monde. Pour atteindre cet objectif, le Canada a décidé d'aider les peuples à devenir les artisans de leur progrès. Conscient du fait que l'avenir de l'humanité dépend d'un environnement propre et sain, il a opté pour une stratégie qui respecte l'environnement, misant ainsi sur un développement durable et soutenu.

En s'efforçant de jouer un rôle important dans le monde, le Canada espère qu'il pourra maintenir la bonne réputation dont il jouit depuis longtemps dans le domaine du développement international. Le secret de la réussite dans la poursuite de cette entreprise sera de faire progresser les rapports qui existent entre les Canadiens et les peuples du tiers monde, afin de mettre en commun les compétences, la technologie, les ressources et la somme de leurs expériences.